

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-03-07

Rennes, le 07/03/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par le service Infrastructure et Ouvrages ;
Considérant que des travaux de réfection partielle du perré en aval du cabinet vert doivent être réalisés du 10 au 27/03/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage au Pré des Bonnets Rouges, partie Est du boulevard René Laennec, bief Le Comte est interdit à tous les usagers.

Du 10 au 27 mars 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise COLAS.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Rennes.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER

Plan de fermeture du chemin de halage du 10 au 27 mars 2025
Bief Le Comte

Fermeture

